



L'ex de ma conjointe traine les bars avec les enfants

Par **muloche**, le **30/01/2020** à **09:22**

Bonjour, ce matin en regardant des photos de son telephone en compagnie de la petite de 10 ans de ma conjointe. Je tombe sur une photo voyant le fils de ma conjointe assid au bar avec son pere verre d'alcool a la main.... je suis extrêmement choqué.... je pose donc des question a sa fille et celle ci me dit qu'il n'en boit pas qu'un et que c'est deja arrivé que des personnes ivres lui tombe dessus car complètement ivre.... cet homme est irresponsable car il prend me volant ensuite. Ca fait clairement peur.

Par **Visiteur**, le **30/01/2020** à **09:53**

Bonjour

Aller dans un bar avec les enfants n'est pas interdit, **mais** effectivement, **si cela est synonyme d'addiction à l'alcool, néfaste pour les enfants, c'est plus grave.**

Il est difficile de prouver l'addiction d'une personne car s'il y a des témoins se sont souvent des "copains". Il faut donc des témoignages incontestables ou le recours à un huissier, qui établirait un constat.

Ensuite, je ne saurais que trop conseiller d'intervenir auprès du JAF.

Par **muloche**, le **30/01/2020** à **10:02**

D'accord donc pour resumer. La vente d'alcool est interdite aux mineurs. Mais par contre trainer les bars le soir en presence de personne ivre tout en respirant les vapeurs d'alcool est autorisées

Par **fabrice58**, le **30/01/2020** à **17:04**

Bonsoir,

qu'en pense votre "conjointe" ?

Cdt

Par **Visiteur**, le **30/01/2020** à **18:32**

Vous avez bien mal interprété ma réponse !!

Par **muloche**, le **03/02/2020** à **11:56**

L'institutrice, la directrice, ma conjointe ainsi que tout le monde. Pense qu'un enfant de 5 ans n'a rien a faire dans des bars.